



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Georges Brassens
Santeney**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Collège Georges Brassens
Santeny

RÉUNION PARENTS ÉLÈVES DE 3^{ÈME}

Mardi 19 octobre 2021



Objectifs

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège.

L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

Il est équilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales.

Chaque discipline évaluée fait l'objet d'une épreuve distincte, sauf en sciences (deux disciplines), et d'une épreuve orale pour les candidats scolaires.

Socle commun

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

- D1-1 : Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- D1-2 : Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère
- D1-3 : Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- D1-4 : Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

Les épreuves du brevet (1)

L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 2ème semestre de la classe de 3ème :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves du brevet (2)

Les épreuves de l'examen représentent 400 points.

Sont évalués sur 100 points :

- le français et - les mathématiques

Sont évaluées sur 50 points :

- l'histoire-géographie et - les sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie)

L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints et - 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

Résultats

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien" ou "très bien".

Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite. Il obtient la mention :

- assez bien s'il cumule plus de 480 points
- bien s'il cumule plus de 560 points
- très bien s'il cumule plus de 640 points

Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un entretien individuel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- ~~- soit, via un entretien collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).~~

Pour entraînement, une épreuve orale est organisée avant l'épreuve officielle.

Quatre épreuves écrites

Les épreuves écrites portent sur :

- le français (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexicque...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction
- les mathématiques (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'histoire et géographie (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
- les sciences (1h) (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie

En option

Un enseignement facultatif (latin, grec, langues et cultures européennes, langue et culture régionale, découverte professionnelle...) suivi par le candidat peut lui rapporter un bonus de 10 ou 20 points.

Session 2022 : dates des épreuves du diplôme national du brevet

L'épreuve orale du diplôme national du brevet a lieu

- le mercredi 08 juin 2022,

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu

- les jeudi 30 juin et vendredi 1er juillet 2022 pour la session normale et

- les lundi 12 et mardi 13 septembre 2022 pour la session de remplacement (heure de Paris).

2 - La séquence d'observation en milieu professionnel



Le caractère obligatoire

La séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième, en application des dispositions de l'article D. 332-14 du code de l'éducation dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales, aux conditions prévues par le code du travail.

D'une durée de cinq jours, consécutifs ou non, elle se déroule durant le temps scolaire. ~~Elle peut donc aussi être divisée en plusieurs périodes, par exemple trois jours puis deux jours.~~

Elle est intégrée au parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel dit parcours Avenir. Elle peut être organisée pour des élèves scolarisés en classe de quatrième (article D. 331-6 du code de l'éducation).

L'objectif

Elle a pour objectif de « développer les connaissances des élèves sur l'environnement technologique, économique et professionnel et notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation ».

Elle donne l'occasion de découvrir le monde du travail, partager le quotidien de professionnels et bénéficier d'une expérience concrète. Elle est aussi l'occasion pour les élèves de gagner en autonomie, de prendre confiance dans un nouvel environnement et de permettre, éventuellement, de confirmer un projet d'orientation.

L'organisation

La séquence d'observation en milieu professionnel doit être prévue et insérée dans les emplois du temps de l'année scolaire pour tous les élèves des classes de troisième. Son organisation relève de l'initiative des établissements.

Son organisation durant les vacances scolaires est formellement exclue.

Pour permettre l'accueil optimal des élèves en entreprise, le chef d'établissement veille à ce que cette séquence d'observation en milieu professionnel se déroule, au moment le plus opportun, entre les vacances de la Toussaint et les vacances de printemps afin que les entreprises puissent prévoir l'accueil des élèves dans les meilleures conditions.

La recherche du lieu où se déroulera la séquence d'observation

Il est essentiel que les élèves s'approprient les objectifs de cette séquence d'observation, notamment dans leurs recherches d'entreprise ou d'organisme public, mais aussi dans l'appréhension de cette semaine en entreprise, via ses codes et dans la manière de collecter les informations afin de rédiger leur rapport de stage.

Les élèves et leurs familles doivent être activement impliqués dans la recherche et le choix des lieux des séquences d'observation. Il importe qu'ils soient accompagnés dans leurs démarches par les équipes pédagogiques et les établissements en fonction de leurs besoins.

L'accueil en milieu professionnel doit répondre à des objectifs pédagogiques et, si possible, tenir compte des centres d'intérêt des élèves tout en respectant les conditions de sécurité, conformément aux dispositions du code du travail.

La préparation de la séquence d'observation

La séquence d'observation doit être précédée d'un temps de préparation et suivie d'un temps d'exploitation ou de restitution qui permet de valoriser cette expérience.

Les élèves peuvent être accueillis individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

À titre exceptionnel, les séquences d'observation en milieu professionnel peuvent être envisagées dans des lieux éloignés de l'établissement d'enseignement ou du domicile de la famille.

L'encadrement et le suivi de l'élève doivent être précisés dans la convention obligatoire signée entre l'établissement et l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Session 2022 : dates de la séquence d'observation en milieu professionnel

Semaine du 14 au 19 février 2022

Merci pour votre écoute